

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 902

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 68

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« après l'entrée en vigueur de cette même loi »,

les mots :

« à compter de cette publication ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.